

Metz, le 11 janvier 2022

Compte-rendu audioconférence **du 11 janvier 2022**

Situation sanitaire du département

A la DDFIP 57, 14 nouveaux cas avérés de covid ont été signalés durant la 1ère semaine de 2022, portant à 132 le nombre total de cas depuis la semaine 41/2020. 22 cas contacts ont également été recensés au cours de cette semaine.

Télétravail et organisation du travail

À compter du 3 janvier 2021 et pour une durée de trois semaines, le télétravail devient obligatoire à hauteur de trois jours hebdomadaires, pour les fonctions qui le permettent et sous réserve des nécessités de service. Les agents qui le peuvent seront incités à réaliser quatre jours de télétravail si cela est possible. Pour les agents à temps partiel, le nombre de jours télétravaillables est proratisé «pour ne pas rompre le lien avec le collectif de travail » .

Des aménagements peuvent être effectués en fonction des situations ou suite à avis du médecin de prévention.

A ce jour, 552 agents télé-travaillent dont près de la moitié 3 jours ou plus.

Les chefs de service pourront également mettre en place des équipes distinctes n'ayant pas vocation à se croiser. L'organisation mise en place peut amener à modifier les autorisations pérennes de télétravail fixe. Des aménagements horaires pourront être mis en œuvre par les chefs de service, pour limiter le risque d'affluence et de croisement (flux de personnes) et de concentration (densité) des agents et du public. Les tranches horaires de présence pourront être revues pour éviter les regroupements.

Les agents non équipés et dont les enfants subissent une fermeture de classe pourront être placés en autorisation d'absence . Concernant la grève des enseignants du 13 janvier, la direction consulte la DG pour éventuellement accorder des facilités aux parents pour assurer la garde de leurs enfants.

Les agents en attente de résultats de test doivent être éloignés sans délai du service. Ceux qui ne peuvent télétravailler bénéficient d'une autorisation d'absence.

Matériel sanitaire

La commande de masques FFP2 et d'autotests pour les agents n'est, pour l'instant, pas à l'ordre du jour mais pourrait être envisagée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.